



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr site :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



Comité technique du 24 mars 2016

Discussions évoquées lors du comité technique :

le budget présenté initialement le 1er mars n'ayant pas été abondé, les organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité.

M. Kerguelen nous a fait part de deux sujets concernant l'immobilier :

Une réflexion est en cours sur l'**avenir des centres d'encaissements à Rennes**. Actuellement, il y a deux centres d'encaissements à Rennes, dont l'un est sur un site en location, et l'autre sur le site de l'ESI. Or, le volume des TIP appelé à diminuer, et la mise en place du paiement de l'impôt à la source (que conteste la CGT) interrogent sur la fusion possible de ces centres et leur rapatriement sur le seul site de l'ESI de Rennes.

La mise en place de SIRIUS pourrait entraîner des modifications dans la répartition des bureaux à **Tours**.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur les suite données à ces dossiers.

Suite au départ d'une inspectrice de l'ESI de **Nantes Coulongé** qui assurait des tâches de chef de service, une réorganisation de l'encadrement sera mise en place. Aucun recrutement d'IDIV n'est en effet prévu pour la remplacer.

Sur Rennes, des agents s'interrogeaient sur le **remplacement d'agents titulaires par des apprentis** : M. Kerguelen a assuré que ce ne serait pas le cas, le recrutement d'apprentis étant plutôt générateur de charge supplémentaires. La note concernant le recrutement d'apprentis pour l'an prochain n'est pas encore sortie, mais leur nombre serait en augmentation. Il n'y aura pas en revanche de services civiques recrutés par la DiSI (et c'est heureux selon nous, le bénévolat n'ayant pas à remplacer le recrutement d'agents sous statut !).

Un débat a eu lieu sur le **e-formations** : la CGT a rappelé que ces formations, même en mise à niveau, et même si elles évitent des déplacements aux collègues, ne peuvent remplacer les connaissances acquises en présentiel au sein d'un collectif.

Déclaration liminaire :

Ce comité technique se tient aujourd'hui dans une configuration restreinte. La CGT avait en effet souhaité que la date du 22 mars ne soit pas maintenue pour permettre à la CFDT de siéger.

Rappelons qu'il s'agit d'une convocation suite à vote unanime des organisations syndicales de la DiSI contre le budget proposé par la DiSI. **Le nouveau budget proposé n'est pas modifié – la CGT votera à nouveau contre, non pour se faire plaisir, mais dans le but de se faire entendre – et de faire**

entendre la voix des agents - ici à la DISI, mais aussi directement à la DGFIP. Il en va des conditions de travail de nos collègues, et plus généralement des conditions d'exercice du service public.

La CGT souhaite également revenir sur le contexte social dans lequel se tient le comité de ce jour.

Bien évidemment, il n'est pas possible de faire l'impasse sur les événements dramatiques qui se sont déroulés à Bruxelles en début de semaine. Si des mesures de renforcement de la sécurité sont nécessaires, la CGT considère qu'il faut se garder de toute dérive sécuritaire, et que c'est par le combat pour la justice sociale que l'on pourra faire reculer le terrorisme. Aujourd'hui comme hier, la CGT appelle les salariés à refuser tous les reculs sociaux provoquant l'exaspération, le repli sur soi et la haine de l'autre.

Le 17 mars dernier, la ministre de la Fonction publique a annoncé l'augmentation de la valeur du point d'indice – après un gel d'une durée inédite de près de 6 années.

Certes, on peut se réjouir de ce geste, à mettre au crédit de la mobilisation des agents de la Fonction publique et de leurs organisations syndicales.

Mais quand on la compare aux pertes accumulées ces dernières années (6 % depuis 2010), l'augmentation annoncée – 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017), **cette annonce n'est pas seulement insuffisante, c'est une provocation** pour des agents qui subissent des pressions au travail de plus en plus importantes, des restructurations et des fermetures de services, une mobilité de plus en plus importante.

Le gouvernement peut toujours se retrancher derrière les annonces fallacieuses de la Cour des Comptes pour qui la rémunération moyenne des fonctionnaires a augmenté durant ces dernières années. **En effet, avec de moins en moins de cadres C, correspondant à une hausse des qualifications demandées, la moyenne des rémunérations augmente ... mais ce n'est pas le cas des rémunérations individuelles.**

On entend partout le coût pour l'Etat des augmentations salariales dans la fonction publique ... Il faut bien culpabiliser ces privilégiés de fonctionnaires ! Mais pour la CGT, ces milliards annoncés, sont ceux qui seraient revenus légitimement aux agents du service public si les gouvernements successifs n'avaient pas rompu unilatéralement la règle de la revalorisation annuelle des traitements. **Ce sont donc bien des dus pour les fonctionnaires**, qui voient dans le même temps augmenter leurs prélèvements pour la retraite.

Le déroulement de carrière menacé par le PPCR qui conduit à un rallongement des durées d'échelons, et le RIFSEEP, qui certes ne s'appliquerait pas - pour l'instant - à la DGFIP – mèneront à une individualisation des primes et des carrières.

La CGT considère que la stratégie gouvernementale doit s'apprécier dans sa cohérence et qu'on ne saurait dissocier les attaques contre les fonctionnaires de celles contre les salariés du secteur privé, par la réforme annoncée du code du travail via la loi El Khomri.

Cette réforme, si elle passe, aura d'ailleurs des conséquences pour les fonctionnaires : conséquences directes, sur la rémunération des heures supplémentaires ou la durée du travail ; conséquences indirectes, car les fonctionnaires ne vivent pas dans une tour d'ivoire et les attaques contre les salariés du secteur privé les concernent tous un jour ou l'autre ; rappelons aussi que de nombreux agents publics ne sont pas fonctionnaires.

Un dernier exemple : la médecine du travail est mise à mal dans le projet de loi, avec la fin des visites bi-annuelles systématiques. Comment ne pas faire le lien avec ce qui se passe dans nos services de médecine de prévention ?

On l'aura compris, **la CGT appelle l'ensemble des agents de la DISI Ouest à participer massivement à la grève et aux manifestations unitaires de salariés, d'étudiants et de lycéens le 31 mars prochain**, pour faire valoir l'ensemble de leurs revendications.

Votre représentant : Yvic Kergroac'h – ESI Nantes Coulongé